



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 135 - SEPTEMBRE 2014

SOMMAIRE

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté N °2014244-0001 - Arrêté portant délégation de signature à Rémi VAN LEDE, André BONNAL, Renzo CELANTE, Eric SPIRIDION	1
Arrêté N °2014244-0002 - Arrêté portant délégation de signature à DUFANT Thierry, CAUMEIL Alain, BISOU Michel, LALLE Régine, De ROQUEFEUIL Dominique	3
Arrêté N °2014244-0003 - Arrêté portant délégation de signature à Jean PITOIS	6
Arrêté N °2014244-0004 - Arrêté portant délégation de signature à Sylvie GUILLOUET, Lydia DAIGREMONT, Martine FAGES, Aude PUYGRENIER, Valérie GODIN, Claudie LOYER, Nicole ROUX, Jean- Pierre LOMBARD, Christine LALOY, Nicole KALWODA, Claude LITOLFF, Jean- Pierre GITTON, Julien PADRA, Rémi GREDIN, Philippe MENU, Eddie LUBETH, Gildas CARCAILLON	9
Arrêté N °2014244-0005 - Arrêté portant délégation de signature à Fabien DERACHE, Magali BOUVET, Eric JOURDAN, Laetitia VICENTE, Stefan DI CRISTOFANO, Sébastien GRIMAUD, José LOPES, Cédric D'OLIVEIRA, Eric DEMADE, Pascale MORIN SALLES, Vincent LETERRIER, Sandrine ROUVET, Virginie BADAUD, Françoise DE JEKELFALUSSY, Frédéric FAURE	19
Arrêté N °2014244-0024 - Arrêté portant délégation de signature à LIEVENS Benjamin, BRIFFEUIL Thomas, CIOSI Isabelle, SOUFI Abdelkrim, ALEXANDRE- ALVES Joseph, ARCI Léa, CELESTINE Joël, DE VINCENZI Nadine, DUARTE Andrée, FLORIMOND Roselyne, FOUILLET Jean- Yves, LASFARGUE Cyrille, MINEAUD Anne, SOGNY Christine, TINCRES Gaëlle, AMALOU Habiba, BLANLOT Thierry, BOUILLON Cyril, HENRIETTE Patrick, ISIDORE Elisabeth, LEFEBVRE Yannick, MECIONYTE Vilma, PANNETIER Gwendoline, PRESTI Valérie,	22
Arrêté N °2014244-0025 - Arrêté portant délégation de signature à LONG Jean Marc, GILET Marie, LETRILLARD Mickaël, BRUGERE Isabelle, CHOLIN Jean François, ARMENGAUD Alain, DELAPORTE Ariane, CHANTEMARGUE Agnès, TANTALE Anne- Laure, LEBLANC Aubry, DELAREUX Rosemonde, TRAVAILLEUR Peggy, LETSCHER Cyril, PHILIPPE Sully, LE GUENNIC Solène, GUNOT Astrid, CERNIGLIA Guillaume, MIRVAL Yoan, HERNAULT Cédric, CILIRIE Leïla	25
Arrêté N °2014244-0026 - Arrêté portant délégation de signature à Philippe AMITRANO	30
Arrêté N °2014244-0027 - Arrêté portant délégation de signature à Anne VILLIERS	32
Arrêté N °2014244-0028 - Arrête portant délégation de signature à Catherine BAVEREY, Sophie BROUST, Anne CHAUVEL, Claire GOURSONNET, Annie POUILHES, Souad ZAOUCH, Didier BAILLY, François CUSIN, Cécile D'ABOVILLE, François LAINE, Vincent RIBOULIN, Yvon TAKORIAN, Hélène JAMET, Djamila KIMOUR,	34

Philippe BOUISSOU, Jean- Baptiste GAILLARD	34
Arrêté N °2014244-0029 - Arrêté portant délégation de signature à BOUET Maryvonne, GARAUDE Yves, GUYODO Claudine, LASSERRE Jean, LE BERRE Françoise, MICHELET Nadine, MORDANT Catherine, PRADIE Pascale, ROCHDI Rachid, ROUX Mariannick, SELLAL Brigitte, THIRION Maryse, VAUTHIER Michèle, VIE Michel, VIGNES Pascale, WOERNER Laurence, CHABAUD Danielle, JOSSE Viviane	36

Arrêté N °2014244-0030 - Arrêté portant délégation de signature à Christine LOMBARD, QUEIPO Michel, LATARGERIE Corinne, MERMILLON Hervé, BICHOFFE Brigitte, CACHIA Denise, LIMINANA Dominique, MALIN Nathalie, BARTHELEMY Hervé, GIRARDOT Pierre, LAHURE Pascal,



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2014244-0001

signé par
Directeur régional des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris
le 01 Septembre 2014

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant délégation de signature à Rémi
VAN LEDE, André BONNAL, Renzo
CELANTE, Eric SPIRIDION

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
94, rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02
Pôle fiscal Paris Sud Ouest

Arrêté portant délégation de signature

L'administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle, directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment son article R* 260 A-1 ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques du 7 novembre 2011 ;

Arrête :

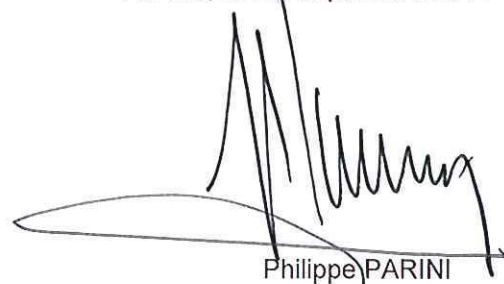
Art. 1^{er}. – Délégation de signature est donnée à :

- Monsieur Rémi VAN LEDE, administrateur général des finances publiques, responsable du pôle de gestion fiscale Paris Sud-Ouest ;
- Monsieur André BONNAL, administrateur des finances publiques, responsable adjoint du pôle de gestion fiscale Paris Sud-Ouest ;
- Monsieur Renzo CELANTE, administrateur des finances publiques, responsable adjoint du pôle de gestion fiscale Paris Sud-Ouest ;
- Monsieur Eric SPIRIDION, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de division au sein du pôle de gestion fiscale Paris Sud-Ouest ;

en vue d'autoriser la vente des biens meubles saisis.

Art. 2 . – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 1^{er} Septembre 2014



Philippe PARINI



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2014244-0002

signé par
Directeur régional des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris
le 01 Septembre 2014

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant délégation de signature à
DUFANT Thierry, CAUMEIL Alain, BISOU
Michel, LALLE Régine, De ROQUEFEUIL
Dominique



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
94, rue Réaumur 75104 PARIS CEDEX 02

Paris, le 01 Septembre 2014

DÉLÉGATION GÉNÉRALE DE SIGNATURE

L'administrateur général des finances publiques,
directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction régionale d'Ile-de-France et du département de Paris ;

Vu le décret du 18 septembre 2012 portant nomination de M. Philippe PARINI, administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle en qualité de directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 26 septembre 2012 fixant au 28 septembre la date d'installation de M. Philippe PARINI dans les fonctions de directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Arrête :

Article 1 - Délégation générale de signature est donnée à :

M. Thierry DUFANT - Administrateur Général des Finances Publiques - Responsable du pôle gestion publique Etat

- M. Alain CAUMEIL, Administrateur des finances publiques, responsable du département "Dépenses de l'Etat"

- M. Michel BISOU, Administrateur des finances publiques, responsable du département "Comptabilité et autres opérations de l'Etat"



- Mme Régine LALLE, Administratrice des finances publiques, responsable du département de l'expertise et de l'action économiques et financières

- M. Dominique de ROQUEFEUIL, Administrateur des finances publiques, responsable des missions domaniales - France domaine Paris

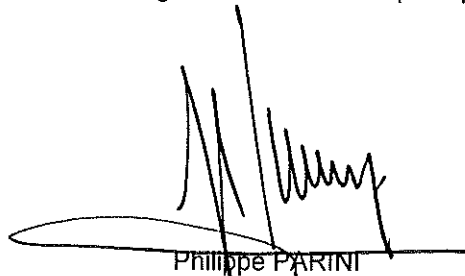
Ceux-ci reçoivent mandat de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seuls, ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent, sous réserve des restrictions expressément prévues par la réglementation.

Ils sont autorisés à agir en justice et effectuer des déclarations de créances.

Article 2 – La présente décision prend effet le 15 juillet 2014.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

L'Administrateur général des Finances publiques
Directeur régional des Finances publiques



Philippe PARINI



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2014244-0003

signé par
Directeur régional des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris
le 01 Septembre 2014

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant délégation de signature à Jean
PITTOIS



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES

D'ÎLE DE FRANCE ET DU DÉPARTEMENT DE PARIS

94 rue de Réaumur

75104 Paris Cedex 02

Pôle fiscal Paris Centre et services spécialisés

ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

**L'administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle,
Directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris,**

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

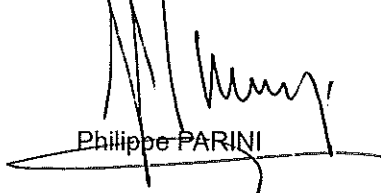
Arrête :

Article 1^{er}. - Délégation de signature est donnée à Monsieur Jean PITOIS, administrateur des finances publiques adjoint, à l'effet de signer :

- 1° en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, sans limitation de montant ;
- 2° les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes, les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée des cotisations de taxe professionnelle et de contribution économique territoriale et de remboursement de crédit de taxe sur la valeur ajoutée, sans limitation de montant ;
- 3° les décisions prises sur les demandes contentieuses de décharge de responsabilité solidaire fondées sur les dispositions du II de l'article 1691 bis du code général des impôts, sans limitation de montant ;
- 4° en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 200 000 € ;
- 5° les décisions prises sur les demandes gracieuses de décharge de l'obligation de paiement solidaire fondées sur les dispositions de l'article L. 247 du livre des procédures fiscales, dans la limite de 305 000 € ;
- 6° les décisions prises sur les contestations relatives au recouvrement prévues aux articles L. 281 et L. 283 du livre des procédures fiscales ;
- 7° les décisions prises sur les demandes de prorogation de délai prévues à l'article 1594-0G du code général des impôts ;
- 8° les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;
- 9° les requêtes, mémoires, conclusions ou observations adressés aux juridictions administratives ou judiciaires.

Article 2 - Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'état en Ile-de-France.

A Paris, le 1^{er} septembre 2014



Philippe PARINI



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2014244-0004

signé par
Directeur régional des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

le 01 Septembre 2014

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant délégation de signature à Sylvie GUILLOUET, Lydia DAIGREMONT, Martine FAGES, Aude PUYGRENIER, Valérie GODIN, Claudie LOYER, Nicole ROUX, Jean- Pierre LOMBARD, Christine LALOY, Nicole KALWODA, Claude LITOLFF, Jean- Pierre GITTON, Julien PADRA, Rémi GREDIN, Philippe MENU, Eddie LUBETH, Gildas CARCAILLON



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Paris, le **01 SEP. 2014**

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DÉPARTEMENT DE PARIS

94, rue Réaumur 75104 PARIS CEDEX 02

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

AVENANT n°5-2014

L'administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle,
directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris,

- Vu le code général des impôts, et notamment les articles 396 A et 410 de son annexe II ;
- Vu le livre des procédures fiscales, et notamment l'article R*247-4 ;
- Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret N° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu le décret du 18 septembre 2012 portant nomination de M. Philippe PARINI, administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle, en qualité de directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris ;
- Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 26 septembre 2012 fixant au 28 septembre 2012 la date d'installation de M. Philippe PARINI dans les fonctions de directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris ;

ARRETE



PÔLE GESTION PUBLIQUE - SECTEUR PUBLIC LOCAL

DÉLÉGATIONS GÉNÉRALES

Mme Sylvie GUILLOUET, Administratrice Générale des Finances Publiques, reçoit mandat de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seule ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent.

Mme Lydia DAIGREMONT, Administratrice des Finances Publiques adjointe, Responsable de la Division Certification des Comptes et Comptabilité reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant du Pôle Gestion Publique Secteur Public Local.

Mme Martine FAGES, Inspectrice principale des Finances Publiques, chargée de mission à la Division Certification des Comptes et Comptabilité reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de ses attributions et celles relevant d'un autre domaine du Pôle Gestion Publique Secteur Public Local en cas d'empêchement du responsable de domaine concerné.

Mme Aude PUYGRENIER, Inspectrice principale des Finances Publiques, Responsable du Domaine Région et Collectivités Diverses, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de son Domaine et celles relevant d'un autre domaine du Pôle Gestion Publique Secteur Public Local en cas d'empêchement du responsable de domaine concerné et des délégataires pouvant signer pour toutes les affaires relevant du Pôle Gestion Publique Secteur Public Local.

DÉLÉGATIONS SPECIALES

POLE GESTION PUBLIQUE SECTEUR PUBLIC LOCAL	
DOMAINE DEPENSES VILLE – DEPARTEMENT – PREFECTURE DE POLICE	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
Mme Valérie GODIN Inspecteur des Finances Publiques Responsable du Service Dépenses Locales de Personnel	Signer pour son service : <ul style="list-style-type: none">▪ les bordereaux d'envoi,▪ les accusés de réception des dépôts de courrier,▪ les demandes de renseignements aux services ordonnateurs,▪ les demandes de renseignements sur les règlements,▪ dans la limite de 15 000 € :<ul style="list-style-type: none">- les ordres de paiement,- les VGM,- les décisions de remboursement d'excédent ;▪ les notification des oppositions et significations,▪ les attestations de la quotité saisissable,▪ les bordereaux de situation des oppositions,▪ les certificats de non-opposition,▪ les états des retenues effectuées,▪ les certificats de cessation de paiement,▪ les autorisations de paiement dans les autres départements.

Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
Mme Claudie LOYER Contrôleur des Finances Publiques Adjointe au Service Dépenses Locales de Personnel	Signer en l'absence de la Responsable de service « Dépenses Locales de Personnel » : <ul style="list-style-type: none">▪ les bordereaux d'envoi,▪ les accusés de réception des dépôts de courrier,▪ les demandes de renseignements aux services ordonnateurs,▪ les demandes de renseignements sur les règlements,▪ dans la limite de 15 000 € :<ul style="list-style-type: none">- les ordres de paiement,- les VGM,- les décisions de remboursement d'excédent ;▪ les notification des oppositions et significations,▪ les attestations de la quotité saisissable,▪ les bordereaux de situation des oppositions,▪ les certificats de non-opposition,▪ les états des retenues effectuées,▪ les certificats de cessation de paiement,▪ les autorisations de paiement dans les autres départements.

POLE GESTION PUBLIQUE SECTEUR PUBLIC LOCAL

DOMAINE RECETTES VILLE – DEPARTEMENT – PREFECTURE DE POLICE

Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
<p align="center">Mme Nicole ROUX Inspecteur des Finances Publiques Responsable du Service Comptabilité Visa</p>	<p>Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service, en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les déclarations de dépôts de chèques et les déclarations de recettes, ▪ les extraits de titres de recettes, ▪ les bordereaux de situation, ▪ les bordereaux P503, ▪ les rejets de prise en charge de titres ▪ les demandes d'annulation de titres, ▪ les états d'annulation ou de remise de frais jusqu'à 760 €. <p>En l'absence du responsable du service Recouvrement Amiable :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les demandes de renseignements, ▪ les transmissions des réclamations à l'ordonnateur et les lettres d'information au requérant, ▪ les délais de paiement accordés pour des créances inférieures à 10.000 € et pour 12 mois maximum. <p>En l'absence du responsable du service Recouvrement Contentieux :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les mises en demeure en action individuelle, ▪ dans le respect des autorisations accordées par les ordonnateurs, les OTD et les états de poursuites par voie de saisie pour les créances inférieures à 30 000 €, ▪ les notifications de créances aux mandataires judiciaires dans le cadre des ventes de fonds de commerce et les mainlevées à la suite de paiement, ▪ les mainlevées des actes de poursuites après paiement ou en cas de saisie effectuée à tort, ▪ les bordereaux déclaratifs des créances dans le cadre des procédures collectives, ▪ les notifications des créances visées à l'article L622-17 du code du commerce, <p>En l'absence du responsable du service Régies Locales :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les documents relatifs à la gestion des valeurs inactives, ▪ les ordres de paiement pour versement des avances aux régisseurs.
<p align="center">M. Jean-Pierre LOMBARD Contrôleur des Finances Publiques Adjoint au Service Comptabilité Visa</p>	<p>Signer :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les déclarations de dépôts de chèques et les déclarations de recettes, ▪ les bordereaux P503, ▪ les bordereaux de situation, ▪ les extraits de titres de recettes.

Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
<p>Mme Christine LALOY Contrôleur des Finances Publiques Responsable du Service Recouvrement Amiable par intérim</p>	<p>Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service, en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les déclarations de dépôts de chèques et les déclarations de recettes, ▪ les demandes de renseignements, ▪ les bordereaux de situation, ▪ les extraits de titres de recettes, ▪ les transmissions des réclamations à l'ordonnateur et les lettres d'information au requérant, ▪ les délais de paiement accordés pour des créances inférieures à 10 000 € et pour 12 mois maximum, ▪ les états d'annulation ou de remise de frais jusqu'à 760 €.
<p>Mme Nicole KALWODA Contrôleur Principal des Finances Publiques</p> <p>M. Claude LITOLFF Contrôleur Principal des Finances Publiques</p> <p>M. Jean-Pierre GITTON Agent Administratif des Finances publiques</p> <p>M. Julien PADRA Agent Administratif des Finances publiques</p> <p>Référents du Service Recouvrement Amiable</p>	<p>Signer :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les déclarations de dépôts de chèques et les déclarations de recettes, ▪ les demandes de renseignements, ▪ les bordereaux de situation, ▪ les extraits de titres de recettes, ▪ les délais de paiement pour les créances inférieures à 1 500 € et pour 3 mois maximum.

Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
<p>M. Rémy GREDIN Inspecteur des Finances Publiques</p> <p>Responsable du Service Recouvrement Contentieux</p>	<p>Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service, en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les déclarations de dépôts de chèques et les déclarations de recettes, ▪ les demandes de renseignements, ▪ les bordereaux de situation, ▪ les extraits de titres de recettes, ▪ les transmissions des réclamations à l'ordonnateur et les lettres d'information au requérant, ▪ les mises en demeure en action individuelle, ▪ les délais de paiement accordés pour des créances inférieures à 10 000 € et pour 12 mois maximum, ▪ dans le respect des autorisations accordées par les ordonnateurs, les OTD et les états de poursuites par voie de saisie pour les créances inférieures à 30 000 €, ▪ les notifications de créances aux mandataires judiciaires dans le cadre des ventes de fonds de commerce et les mainlevées à la suite de paiement, ▪ les mainlevées des actes de poursuites après paiement ou en cas de saisie effectuée à tort, ▪ les propositions d'ANV pour les dettes d'un même débiteur d'un montant inférieur à 10 000 €, ▪ les états d'annulation ou de remise de frais jusqu'à 760 €, ▪ les bordereaux déclaratifs des créances dans le cadre des procédures collectives, ▪ les notifications des créances visées à l'article L622-17 du code du commerce, ▪ les documents relatifs au paiement des honoraires des huissiers de justice, des avoués et avocats mandatés dans le cadre du secteur local, et de tous frais engagés dans un contentieux, ▪ les actes liés aux saisies attributions, l'accusé de réception des significations des actes d'huissiers relatifs aux titres en phase contentieuse. <p>En l'absence du responsable de service Comptabilité Visa :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les bordereaux P503, ▪ les rejets de prise en charge de titres ▪ les demandes d'annulation de titres. <p>En l'absence du responsable de service Recouvrement Amiable :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les demandes de renseignements, ▪ les bordereaux de situation, ▪ les extraits de titres de recettes, ▪ les transmissions des réclamations à l'ordonnateur et les lettres d'information au requérant, ▪ les délais de paiement accordés pour des créances inférieures à 10 000 € et pour 12 mois maximum. <p>En l'absence du responsable du service Régies Locales :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les documents relatifs à la gestion des valeurs inactives, ▪ les ordres de paiement pour versement des avances aux régisseurs.

Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
<p>M. Philippe MENU Contrôleur Principal des Finances Publiques Adjoint au Service Recettes Ville Contentieux</p>	<p>Signer :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les demandes de renseignements, ▪ les bordereaux de situation, ▪ les extraits de titres de recettes, ▪ les déclarations de dépôts de chèques et les déclarations de recettes. ▪ les délais de paiement pour les créances inférieures à 3 000 € et pour 6 mois maximum, ▪ les notifications de créances aux mandataires judiciaires dans le cadre des ventes de fonds de commerce et les mainlevées à la suite de paiement. ▪ Dans le respect des autorisations accordées par les ordonnateurs, les OTD et états de poursuites par voie de saisie pour les créances inférieures à 5 000 €, ▪ les bordereaux déclaratifs des créances dans le cadre des procédures collectives pour des créances inférieures à 3 000 €, ▪ les propositions d'ANV pour les dettes d'un même débiteur d'un montant inférieur à 1 500 €.

Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
<p>Mme Eddie LUBETH Inspecteur des Finances Publiques Responsable du Service Régies Locales</p>	<p>Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service, en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les demandes d'annulation de titres, ▪ les rejets de titres et de mandats relatifs aux régies d'avances et de recettes dont la gestion est confiée au service, ▪ les procès-verbaux de remise de service des régisseurs, ▪ les visas des projets d'arrêtés concernant les régies, ▪ les documents relatifs à la gestion des valeurs inactives, ▪ les ordres de paiement pour versement des avances aux régisseurs, ▪ les ordres de paiement pour le versement des avances exceptionnelles aux régisseurs dans la limite de 3 000 €. <p>En l'absence du responsable du service Comptabilité Visa :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les bordereaux P503, ▪ les rejets de prise en charge de titres, ▪ les demandes d'annulation de titres. <p>En l'absence du responsable du service Recouvrement Amiable :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les demandes de renseignements, ▪ les bordereaux de situation, ▪ les extraits de titres de recettes, ▪ les transmissions des réclamations à l'ordonnateur et les lettres d'information au requérant, ▪ les délais de paiement accordés pour des créances inférieures à 10 000 € et pour 12 mois maximum. <p>En l'absence du responsable du service Recouvrement Contentieux :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les mises en demeure en action individuelle, ▪ dans le respect des autorisations accordées par les ordonnateurs, les OTD et les états de poursuites par voie de saisie pour les créances inférieures à 30 000 €, ▪ les notifications de créances aux mandataires judiciaires dans le cadre des ventes de fonds de commerce et les mainlevées suite à paiement, ▪ les mainlevées des actes de poursuites après paiement ou en cas de saisie effectuée à tort, ▪ les bordereaux déclaratifs des créances dans le cadre des procédures collectives, ▪ les notifications des créances visées à l'article L622-17 du code de commerce.
<p>M. Gildas CARCAILLON Contrôleur des Finances Publiques Adjoint au Service Poursuites et Régies Locales</p>	<p>Signer en l'absence du Responsable de service :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les demandes de renseignements, ▪ les bordereaux de situation, ▪ les extraits de titres de recettes, ▪ les documents relatifs à la gestion des valeurs inactives, ▪ le visa des projets d'arrêtés de nomination des agents de guichets.

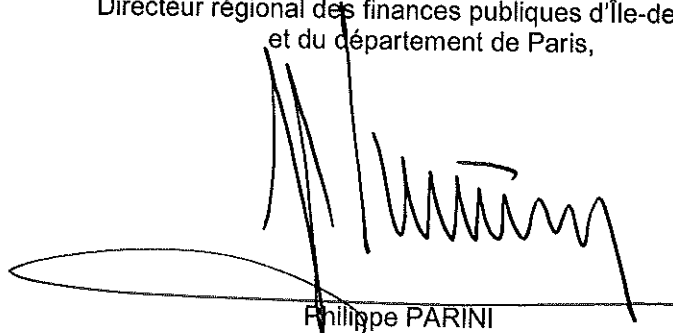
Les délégations précédemment consenties à :

- M^{me} Nicole MARTINEZ, Inspectrice Divisionnaire des Finances Publiques, responsable du Domaine Région et Collectivités Diverses,
- M. Georges ALICE, Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques, responsable par intérim du service Recouvrement Amiable du Domaine RECETTES,
- M. Edouard GALLEGRO, Inspecteur des Finances Publiques, responsable du service Dépenses locales de personnel,
- M. Franck BALESTRA, Inspecteur des Finances Publiques, responsable du service Contrôle Gestions locales,
- Mme Brigitte HENOCQUE, Contrôleur principal des Finances Publiques, adjointe au responsable du service Contrôle Gestions locales,
- Mme Annie MOREAU, Contrôleur principal des Finances Publiques, adjointe au responsable du service Recettes Ville Contentieux,

sont supprimées à compter du 1^{er} septembre 2014.

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département et prendra effet au 1^{er} septembre 2014.

L'Administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle,
Directeur régional des finances publiques d'Île-de-France
et du département de Paris,



Philippe PARINI



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2014244-0005

**signé par
Autres signataires**

le 01 Septembre 2014

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant délégation de signature à Fabien DERACHE, Magali BOUVET, Eric JOURDAN, Laetitia VICENTE, Stefan DI CRISTOFANO, Sébastien GRIMAUD, José LOPES, Cédric D'OLIVEIRA, Eric DEMADE, Pascale MORIN SALLES, Vincent LETERRIER, Sandrine ROUVET, Virginie BADAUD, Françoise DE JEKELFALUSSY, Frédéric FAURE



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
Pôle fiscal Paris Sud Ouest
Pôle de Contrôle et d'Expertise des Particuliers et
Fiscalité Immobilière PORTE DAUPHINE-CHAILLOT
146 avenue Malakoff
75116 PARIS

Arrêté portant délégation de signature

La responsable du Pôle de contrôle et d'Expertise des Particuliers et Fiscalité Immobilière de PORTE
DAUPHINE-CHAILLOT

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son
annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des
finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des
finances publiques ;

Arrête :

Article 1er

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, partielle ou de
rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant
remise, modération ou rejet :

a) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

nom prénom	nom prénom	nom prénom
M Fabien DERACHE	M Eric JOURDAN	M Stefan DI CRISTOFANO
MME Magali BOUVET	MME Laetitia VICENTE	M Sébastien GRIMAUD

b) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

nom prénom	nom prénom	nom prénom
M José LOPES	MME Pascale MORIN SALLES	MME Virginie BADAUD
M Cédric D'OLIVEIRA	M Vincent LETERRIER	MME Françoise DÉ JEKELFALUSSY
M DEMADE Eric	MME Sandrine ROUVET	M Frédéric FAURE

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 1^{er} septembre 2014

La responsable du Pôle de Contrôle et d'Expertise des
Particuliers et Fiscalité Immobilière Porte Dauphine-Challot

Marline GRAVIERE

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, fluid strokes that form a stylized representation of the name 'Marline GRAVIERE'.



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2014244-0024

**signé par
Autres signataires**

le 01 Septembre 2014

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant délégation de signature à
LIEVENS Benjamin, BRIFFEUIL Thomas,
CIOSI Isabelle, SOUFI Abdelkrim,
ALEXANDRE- ALVES Joseph, ARCI Léa,
CELESTINE Joël, DE VINCENZI Nadine,
DUARTE Andrée, FLORIMOND Roselyne,
FOUILLET Jean- Yves, LASFARGUE
Cyrille, MINEAUD Anne, SOGNY Christine,
TINCRES Gaëlle, AMALOU Habiba,
BLANLOT Thierry, BOUILLON Cyril,
HENRIETTE Patrick, ISIDORE Elisabeth,
LEFEBVRE Yannick, MECIONYTE Vilma,
PANNETIER Gwendoline, PRESTI Valérie,



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ÎLE-DE-FRANCE ET DU DÉPARTEMENT DE PARIS
POLE FISCAL SUD OUEST
SERVICE DES IMPÔTS DES ENTREPRISES
PARIS 16^{ÈME} PORTE DAUPHINE
146, AVENUE DE MALAKOFF
75776 PARIS CEDEX 16

Arrêté portant délégation de signature

Le comptable, responsable du service des impôts des entreprises de Paris 16^{ème} Porte Dauphine,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à M. LIEVENS Benjamin, Inspecteur des finances publiques, adjoint au responsable du service des impôts des entreprises de Paris 16^{ème} Porte Dauphine, à l'effet de signer :

- 1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 15 000 €, portée à 60 000 € en cas d'absence du chef de service comptable;
- 2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 15 000 €, portée à 60 000 € en cas d'absence du chef de service comptable;
- 3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;
- 4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 15 000 €, portée à 100 000 € par demande en cas d'absence du chef de service comptable;
- 5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;
- 6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

2
MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

BRIFFEUIL Thomas	CIOSI Isabelle	SOUFI Abdelkrim
------------------	----------------	-----------------

2°) dans la limite de 10 000 €, aux contrôleurs des finances publiques désignés ci-après :

ALEXANDRE-ALVES Joseph
ARCI Léa
CELESTINE Joël
DE VINCENZI Nadine
DUARTE Andrée

FLORIMOND Roselyne
FOUILLET Jean-Yves
LASFARGUE Cyrille
MINEAUD Anne

SOGNY Christine
TINCRES Gaëlle

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

AMALOU Habiba
BLANLOT Thierry
BOUILLON Cyril

HENRIETTE Patrick
ISIDORE Elisabeth
LEFEBVRE Yannick

MECIONYTE Vilma
PANNETIER Gwendoline
PRESTI Valérie

Article 3

En matière de recouvrement, délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

2°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

3°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités et aux frais de poursuite, selon les limites fixées à l'article 2,

aux agents désignés ci-après :

BRIFFEUIL Thomas	FOUILLET Jean-Yves	SOUFI Abdelkrim
------------------	--------------------	-----------------

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 1 septembre 2014

Le comptable des finances publiques, responsable du service
des impôts des entreprises de Paris 16^{ème} Porte Dauphine


Bernard PERILLIER



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2014244-0025

**signé par
Autres signataires**

le 01 Septembre 2014

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant délégation de signature à
LONG Jean Marc, GILET Marie,
LETRILLARD Mickaël, BRUGERE Isabelle,
CHOLIN Jean François, ARMENGAUD
Alain, DELAPORTE Ariane,
CHANTEMARGUE Agnès, TANTALE
Anne- Laure, LEBLANC Aubry,
DELAREUX Rosemonde, TRAVAILLEUR
Peggy, LETSCHER Cyril, PHILIPPE Sully,
LE GUENNIC Solène, GUNOT Astrid,
CERNIGLIA Guillaume, MIRVAL Yoan,
HERNAULT Cédric, CILIRIE Leïla



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ÎLE-DE-FRANCE ET DU DÉPARTEMENT DE PARIS
Pôle fiscal Paris Sud Ouest
SIP Paris XVI La Muette
12, rue George SAND
75796 Paris CEDEX 16

Arrêté portant délégation de signature

Le comptable public, responsable du service des impôts des particuliers de Paris XVIème La Muette

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L.257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

- Délégation de signature est donnée à M.LONG Jean-Marc, Inspecteur Divisionnaire des Finances publiques, adjoint au responsable du service des impôts des particuliers de Paris XVIème LA MUETTE, à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable public soussigné,

a) les avis de mise en recouvrement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

- Délégation de signature est donnée à Mme GILET Marie et à M. LETRILLARD Mickaël, Inspecteurs des Finances publiques, à l'effet de signer en cas d'absence du comptable public et de son adjoint inspecteur divisionnaire:

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 €;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable public soussigné,

a) les avis de mise en recouvrement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après:

GILET Marie	LETRILLARD Mickaël	
-------------	--------------------	--

2°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

BRUGERE Isabelle	ARMENGAUD Alain	DELAPORTE Ariane
CHOLIN Jean-François		

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

CHANTEMARGUE Agnès	DELAREUX Rosemonde	
TANTALE Anne-Laure	TRAVAILLEUR Peggy	
LEBLANC Aubry	LETSCHER Cyril	PHILIPPE Sully

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer au nom et sous la responsabilité du comptable public soussigné:

1°) les décisions gracieuses en matière de recouvrement relatives aux pénalités, aux frais de poursuites portant remises, modération ou rejet, dans les limites précisées ci dessous

2°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer

3°) les actes relatifs au recouvrement et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances

Nom et prénom	Grade	Limite des décisions gracieuses
GILET Marie	Inspecteur	15 000 €
LETRILLARD Mickaël	inspecteur	15 000 €
LE GUENNIC Solène	Contrôleur	10 000€
GUNOT Astrid	Contrôleur	1 000€
CERNIGLIA Guillaume	Contrôleur	1 000€
MIRVAL Yoan	Contrôleur	1 000€
HERNAULT Cédric	Agent Administratif	500€
CILIRIE Leïla	Agent Administratif	500€

Article 4

Délégation de signature est donnée, à l'effet de signer dans le cadre de leur mission d'accueil du public:

- les décisions gracieuses en matière de recouvrement, relatives aux pénalités, aux frais de poursuites portant remises, modération ou rejet, dans la limite de 200 euros

aux agents désignés ci-après:

Nom et prénom des agents	Grade
CERNIGLIA Guillaume	Contrôleur
GUNOT Astrid	Contrôleur
MIRVAL Yoan	Contrôleur
HERNAULT Cédric	Agent administratif
CILIRIE Leïla	Agent administratif

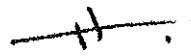
Les agents délégataires ci-dessus désignés peuvent prendre, dans le cadre de l'accueil conjoint, des décisions à l'égard des contribuables relevant de l'ensemble des services suivants : SIP de PARIS 16^{ème} Auteuil et SIP de PARIS 16^{ème} La Muette.

Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 1^{er} septembre 2014

Le comptable public, responsable du service des impôts des particuliers de Paris XVI La Muette,



Danièle COGUIC
Administrateur des Finances publiques adjoint



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2014244-0026

signé par
Directeur régional des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris
le 01 Septembre 2014

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant délégation de signature à
Philippe AMITRANO

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE DE FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
94 rue Réaumur
75104 Paris cedex 02
Pôle Gestion Fiscale Paris Nord-Est

Arrêté portant délégation de signature

L'administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle, directeur régional des finances publiques d'Ile de France et du département de Paris ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;
Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1^{er} Délégation de signature est donnée à **Monsieur Philippe AMITRANO**, Inspecteur Principal des finances publiques à l'effet de signer :

1° en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 300 000 € ;

2° les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes, les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée des cotisations de taxe professionnelle et de contribution économique territoriale et de remboursement de crédit de taxe sur la valeur ajoutée, dans la limite de 500 000 € ;

3° les décisions prises sur les demandes contentieuses de décharge de responsabilité solidaire fondées sur les dispositions du II de l'article 1691 bis du code général des impôts, dans la limite de 300 000 € ;

4° en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 200 000 € ;

5° les décisions prises sur les demandes gracieuses de décharge de l'obligation de paiement solidaire fondées sur les dispositions de l'article L. 247 du livre des procédures fiscales, dans la limite de 305 000 € ;

6° les décisions prises sur les contestations relatives au recouvrement prévues aux articles L. 281 et L. 283 du livre des procédures fiscales ;

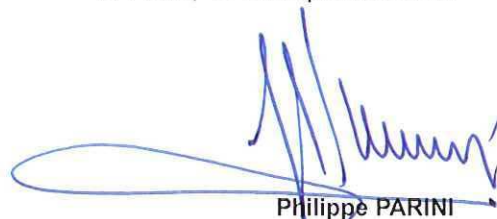
7° les décisions prises sur les demandes de prorogation de délai prévues à l'article 1594-0G du code général des impôts ;

8° les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

9° les requêtes, mémoires, conclusions ou observations adressés aux juridictions administratives ou judiciaires.

Article 2 Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris , le 1er Septembre 2014



Philippe PARINI



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2014244-0027

signé par
Directeur régional des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris
le 01 Septembre 2014

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant délégation de signature à Anne
VILLIERS

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE DE FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
94 rue Réaumur
75104 Paris cedex 02
Pôle Gestion Fiscale Paris Nord-Est

Arrêté portant délégation de signature

L'administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle, directeur régional des finances publiques d'Ile de France et du département de Paris ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;
Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1^{er} Délégation de signature est donnée à **Mme Anne VILLIERS**, inspectrice principale des finances publiques à l'effet de signer :

- 1° en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 300 000 € ;
- 2° les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes, les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée des cotisations de taxe professionnelle et de contribution économique territoriale et de remboursement de crédit de taxe sur la valeur ajoutée, dans la limite de 300 000 € ;
- 3° les décisions prises sur les demandes contentieuses de décharge de responsabilité solidaire fondées sur les dispositions du II de l'article 1691 bis du code général des impôts, dans la limite de 300 000 € ;
- 4° en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 200 000 € ;
- 5° les décisions prises sur les demandes gracieuses de décharge de l'obligation de paiement solidaire fondées sur les dispositions de l'article L. 247 du livre des procédures fiscales, dans la limite de 305 000 € ;
- 6° les décisions prises sur les contestations relatives au recouvrement prévues aux articles L. 281 et L. 283 du livre des procédures fiscales ;
- 7° les décisions prises sur les demandes de prorogation de délai prévues à l'article 1594-0G du code général des impôts ;
- 8° les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;
- 9° les requêtes, mémoires, conclusions ou observations adressés aux juridictions administratives ou judiciaires.

Article 2 Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris , le 1er septembre 2014



Philippe PARINI



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2014244-0028

signé par
Directeur régional des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris
le 01 Septembre 2014

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrête portant délégation de signature à
Catherine BAVEREY, Sophie BROUST,
Anne CHAUVEL, Claire GOURSONNET,
Annie POUILHES, Souad ZAOUCH, Didier
BAILLY, François CUSIN, Cécile
D'ABOVILLE, François LAINE, Vincent
RIBOULIN, Yvon TAKORIAN, Hélène
JAMET, Djamila KIMOUR, Philippe
BOUISSOU, Jean- Baptiste GAILLARD

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
 DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
 D'ILE DE FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
 94 rue Réaumur
 75104 Paris cedex 02
 Pôle Gestion Fiscale Paris Nord-Est

Arrêté portant délégation de signature

L'administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle, Directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée aux inspecteurs et contrôleurs des finances publiques, exerçant leurs fonctions à la division du contentieux des particuliers, dont les noms suivent :

Inspecteurs des finances publiques	Contrôleurs des finances publiques
Mme Catherine BAVEREY Mme Sophie BROUST Mme Anne CHAUVEL Mme Claire GOURSONNET Mme Annie POUILHES Mme Souad ZAOUCH M. Didier BAILLY M. François CUSIN Mme Cécile D'ABOVILLE M. François LAINE M. Vincent RIBOULIN M. Yvon TAKORIAN	Mme Hélène JAMET Mme Djamila KIMOUR M. Philippe BOUSSOU M. Jean-Baptiste GAILLARD

à l'effet de signer :

1° en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 100 000€ pour les inspecteurs et 40 000 € pour les contrôleurs ;

2° en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 100 000 € pour les inspecteurs et 40 000 € pour les contrôleurs ;

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

Fait à Paris, le 1er septembre 2014

Philippe PARINI



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2014244-0029

signé par
Directeur régional des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

le 01 Septembre 2014

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant délégation de signature à
BOUET Maryvonne, GARAUDE Yves,
GUYODO Claudine, LASSERRE Jean, LE
BERRE Françoise, MICHELET Nadine,
MORDANT Catherine, PRADIE Pascale,
ROCHDI Rachid, ROUX Mariannick,
SELLAL Brigitte, THIRION Maryse,
VAUTHIER Michèle, VIE Michel, VIGNES
Pascale, WOERNER Laurence, CHABAUD
Danielle, JOSSE Viviane

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
94, rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02
Pôle gestion fiscale Paris Nord-Est

Arrêté portant délégation de signature

L' Administrateur Général des Finances Publiques de classe exceptionnelle, Directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;
Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1^{er}. – Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, au nom du Directeur régional des finances publiques, les décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et les décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction dans la limite de 100 000 € aux inspecteurs des finances publiques exerçant leurs fonctions à la **Division du Contentieux des Professionnels** dont les noms suivent :

Mme	BOUET	MARYVONNE
M	GARAUDE	YVES
Mme	GUYODO	CLAUDINE
M	LASSERRE	JEAN
Mlle	LE BERRE	FRANÇOISE
Mme	MICHELET	NADINE
Mme	MORDANT	CATHERINE
Mme	PRADIE	PASCALE
M	ROCHDI	RACHID
Mme	ROUX	MARIANNICK
Mme	SELLAL	BRIGITTE
Mme	THIRION	MARYSE
Mme	VAUTHIER	MICHÈLE
M	VIE	MICHEL
Mme	VIGNES	PASCALE
Mme	WOERNER	LAURENCE

Article 2. – Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, au nom du Directeur régional des finances publiques, les décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et les décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction dans la limite de 40 000 € aux contrôleurs et contrôleurs principaux des finances publiques exerçant leurs fonctions à la **Division du Contentieux des Professionnels** dont les noms suivent :

Mme	CHABAUD	DANIELLE
Mme	JOSSE	VIVIANE

Article 3. – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

Paris le 1er septembre 2014



Philippe FARINI



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2014244-0030

**signé par
Autres signataires**

le 01 Septembre 2014

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant délégation de signature à
Christine LOMBARD, QUEIPO Michel,
LATARGERIE Corinne, MERMILLON
Hervé, BICHOFFE Brigitte, CACHIA Denise,
LIMINANA Dominique, MALIN Nathalie,
BARTHELEMY Hervé, GIRARDOT Pierre,
LAHURE Pascal,



Direction générale des Finances Publiques
Direction régionale des finances publiques
de l'Île de France et du Département de Paris
Service des Impôts des Entreprises
Paris 8ème Europe – Rome
5 rue de Londres
75009 Paris

Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal

Le comptable, responsable du service des impôts des entreprises de Europe Rome Paris 8^{ème}

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Mme Christine LOMBARD , Inspectrice divisionnaire, adjointe au responsable du service des impôts des entreprises de Europe Rome Paris 8^{ème}, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.



Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

QUEIPO Michel	LATARGERIE Corinne	MERMILLON Hervé
---------------	--------------------	-----------------

2°) dans la limite de 10 000 €, aux contrôleurs des finances publiques désignés ci-après :

BICHOFFE Brigitte	CACHIA Denise	LIMINANA Dominique
MALIN Nathalie	BARTHELEMY Hervé	
GIRARDOT Pierre	LAHURE Pascal	

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer dans la limite indiquée dans le tableau ci-dessous ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses	AMR et Mise en demeure	Ensemble des actes relatifs au recouvrement
LATARGERIE Corinne MERMILLON Hervé	Inspectrice Inspecteur	15 000 € 15 000 €	Sans limite Sans limite	oui oui
MALIN Nathalie	Contrôleuse	10 000€	Sans limite	oui



Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de PARIS

A Paris , le 1^{er} septembre 2014
Le comptable, responsable de service des impôts des
entreprises,

Anne MEURVILLE